

## **Déclaration commune au CAEN de l'académie de Lille du 1<sup>er</sup> février, des représentants de la CGT, du SNALC-SNE, de la FNEC-FP-FO et de SUD-SOLIDAIRES.**

Monsieur le recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CAEN, les syndicats de l'académie de LILLE de la CGT, du SNALC-SNE, de la FNEC-FP-FO et de SUD-SOLIDAIRES, se sont rassemblés ce mercredi 1<sup>er</sup> février devant la préfecture et ont été reçus à 14h avant la tenue de ce CAEN.

La délégation intersyndicale était porteuse de motions et pétitions demandant l'abandon du projet ministériel d'évaluation des enseignants.

La ministre de l'éducation nationale voudrait faire passer son projet de décret sur les carrières et l'évaluation des enseignants, en application du protocole minoritaire PPCR, pour la rentrée 2017.

Les syndicats de l'académie de LILLE : CGT-Educ'action, SNALC, SNE, SNETAA-FO, SNUDI-FO, SNFOLC, SUD-Education et SUNDEP-Solidaires, refusent ce projet de décret qui débouche sur une revalorisation indigente bien loin de rattraper les pertes de salaire accumulées depuis des années, voire des baisses de traitement net selon les échelons.

De plus, il n'y a aucun engagement du ministère à ce que tous les enseignants accèdent à la Hors-Classe et la fameuse « classe exceptionnelle » est un grade fonctionnel auquel seule une petite minorité des personnels pourra accéder.

Mais ce projet de décret marquerait, avant tout, pour tous les enseignants, un basculement statutaire d'une exceptionnelle gravité. Il s'inscrit dans la même philosophie que le décret Chatel de 2012 contre lequel nos organisations syndicales et l'immense majorité des personnels s'étaient mobilisés et que M. Peillon avait dû abroger.

**NOUS NE POUVONS ACCEPTER AUJOURD'HUI CE QUE NOUS AVONS REFUSE EN 2012 ?**

La notation chiffrée laisserait la place à des entretiens individuels où le supérieur hiérarchique jugerait la « valeur professionnelle » de l'enseignant, définie en fonction d'une grille de compétences qui, pour l'essentiel, ne porterait plus sur le cœur de notre métier, l'enseignement, mais sur des missions annexes qui nous placeraient sous la tutelle des hiérarchies locales, des partenaires de l'école, des projets d'établissement et des projets éducatifs territoriaux.

A l'inverse d'une note qui ne peut être baissée que de manière exceptionnelle après examen en CAPD ou CAPA, les compétences d'un enseignant pourraient être remises en cause à tout moment et le contrôle des CAP, sans grille, sans élément objectif, deviendrait quasiment impossible.

Enfin, ce projet lie l'évaluation à un « *accompagnement des enseignants* » qui marquerait la fin de la formation individuelle volontaire au profit de la « conformation » obligatoire aux réformes et aux projets locaux qui feraient des enseignants des stagiaires à vie soumis aux caprices des autorités locales.

Pour nos organisations, l'Education doit rester nationale et les garanties statutaires doivent protéger les personnels de toutes les pressions locales à l'inverse de ce qu'on voudrait imposer avec cette réforme.

Garantir l'égalité des droits, garantir à tous les élèves un égal accès à l'instruction sur tout le territoire national doit demeurer une priorité de la République.

Au niveau national, la FNEC FP FO, SUD Education et la CGT Educ'action se sont adressées ensemble à la ministre pour qu'elle renonce à son projet destructeur.

A l'occasion du CTM du 7 décembre, la FNEC FP FO, la CGT Educ'action et le SNALC ont voté contre le projet de décret.

La ministre refuse toujours de nous entendre.

Les prises de position qui ont été portées aujourd'hui à la Ministre, dans les rectorats et les départements, constitue un premier pas dans la mobilisation qui s'engage.

Je vous remercie de votre attention.

